

Dossier de Presse

NATIONALISER

LES SITES FRANCAIS D'ARCELOR MITTAL

Proposition de la CGT ArcelorMittal Dunkerque

"En face de nous, ils vont très vite. Nous aussi, nous devons aller vite : il faut nationaliser de toute urgence. Nationaliser notre industrie de la sidérurgie, c'est comme nationaliser EDF, c'est stratégique pour le pays."

Gaëtan Lecocq, secrétaire général du syndicat C.G.T. AMF Dunkerque

"On peut faire du métal sans Mittal. On l'a déjà fait bien avant lui, on continuera à le faire bien après lui."

Reynald Quaegebeur, délégué syndical central C.G.T AMF



Mai 2025

Notre proposition :

- Une nationalisation complète des 40 sites français d'Arcelor Mittal, qui relèvent aujourd'hui d'entités différentes Arcelor Mittal France, Arcelor Méditerranée, Arcelor Tailored Blanks, R&D.
- Un coût d'achat situé entre 500 millions et 1 milliard d'euros pour l'État français.
- La garantie d'une production d'acier brut, dans les usines à chaud, des sites de Dunkerque et de Fos-sur-Mer, pour notre souveraineté.
- La réduction drastique des émissions de CO2 par l'investissement dans des fours électriques et dans un DRI (un « haut fourneau vert » au gaz ou à l'hydrogène), à hauteur d'1,7 milliard (selon le chiffrage de l'actuelle direction).
- La protection des 15 000 salariés et de leurs emplois, de leur savoir-faire, sur des sites entretenus ou rénovés.
- Le soutien à l'industrie par le biais de la commande publique, en lieu et place de subventions accordées actuellement sans contrepartie.



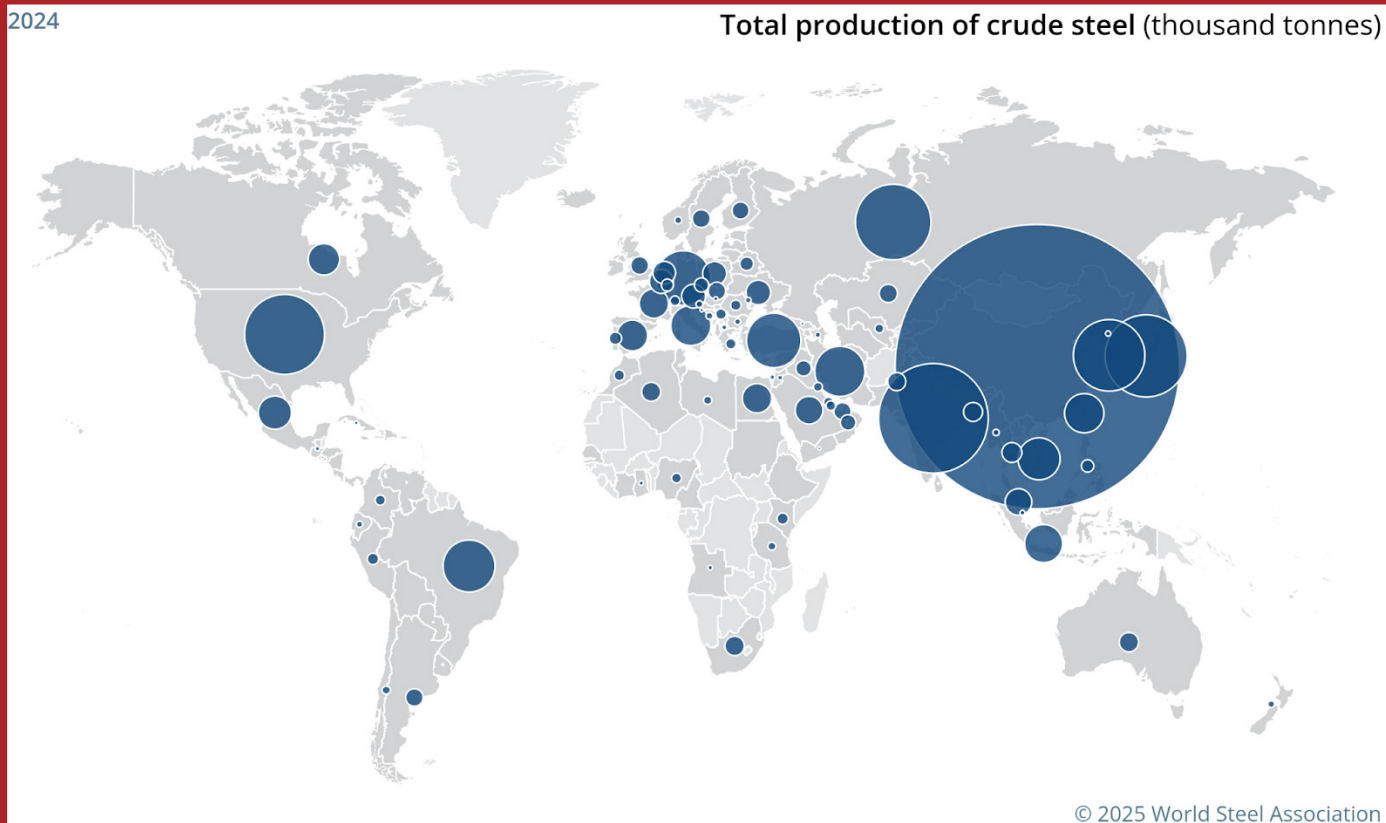
Mittal : un actionnaire défaillant

L'État sort le chéquier, Mittal sort le champagne ?

Le groupe ArcelorMittal, acteur central de la sidérurgie européenne, a une histoire industrielle et financière profondément marquée par les logiques de concentration, de mondialisation et de financiarisation. Héritier d'Usinor, Arbed et Aceralia, fusionnés en 2001, puis rachetés en 2006 par Mittal Steel, le groupe a des résultats financiers florissants. Il bénéficie de subventions publiques, d'accords de prise en charge de chômage partiel. Pourtant ArcelorMittal annonce régulièrement des plans de suppressions de postes. Les sites de Denain et de Reims ont fermé en novembre 2024. Au printemps 2025, la direction prévoit plus de 600 licenciements sur plusieurs sites clés, dont Dunkerque et Florange. Elle invoque des difficultés conjoncturelles du marché mondial de l'acier pour justifier ces coupes.

Il est vrai que le secteur connaît un ralentissement global, alimenté notamment par les surcapacités de production chinoises, la fermeture du marché américain et la flambée des prix de l'énergie en Europe. Mais cette conjoncture masque une réalité plus structurelle. La stratégie industrielle du groupe vise de plus en plus à délocaliser la production d'acier brut hors d'Europe, notamment vers le Brésil et l'Inde, tout en concentrant sur le Vieux Continent des activités de transformation et de finition. Cette réorganisation géographique optimise les profits à court terme pour le groupe, mais accroît dangereusement la dépendance européenne.

Figure n°1 : Production d'acier brut par pays en 2024



La délocalisation des bénéfices au Luxembourg !

La financiarisation du groupe explique en grande partie cette trajectoire. Depuis 2011, ArcelorMittal a généré 125 milliards de dollars de bénéfices, dont près de 11 milliards ont été consacrés au rachat d'actions et 7 milliards à la distribution de dividendes, majoritairement captés par la famille Mittal. En comparaison, seuls 3,5 milliards ont été consacrés à des investissements de capacité, contre 46 milliards pour l'entretien des installations existantes, souvent insuffisants dans les sites français : en effet les investissements de capacité nets sont concentrés surtout au Brésil. Ce déséquilibre manifeste entre rentabilité actionnariale et investissement productif entraîne un lent délabrement des équipements, comme l'illustre l'incendie du haut-fourneau 4 de Dunkerque en 2023. Ou les toitures non étanches au-dessus des convertisseurs sur le site de Dunkerque. Ou encore un haut fourneau arrêté à Fos-sur-Mer. Ou le recours à la sous-traitance pour la maintenance, avec perte de compétences, comme pour les soudeuses sur le site de Montataire (Oise)...

Figure n°2 : Investissement et distribution aux actionnaires du groupe ArcelorMittal de 2011 à 2024 (en milliards de dollars)

Investissement de remplacement	45,95
Investissement de capacité	3,54
Total investissement	49,49
Dividendes	6,96
Rachats d'actions bruts	11,43
Emissions d'actions	7,83
Rachats d'actions nets	3,60
Dividendes et rachats nets d'actions	10,55
Distribution aux actionnaires / investissement	21%
Distribution aux actionnaires / investissement de capacité	298%

Source : d'après les rapports annuels du groupe ArcelorMittal

À cette logique financière s'ajoute un usage systématique de l'optimisation fiscale. ArcelorMittal structure ses flux internes pour minimiser sa fiscalité sur les sites français, au moyen d'« accords de franchise industrielle » et de prix de transfert avec ses filiales luxembourgeoises. Ces mécanismes permettent de transférer artificiellement les profits vers des juridictions à fiscalité allégée, tout en affichant des pertes sur les sites français – pertes invoquées à leur tour pour justifier les licenciements. Le tout s'accompagne d'un recours massif aux aides publiques : 298 millions d'euros perçus en 2023 sous forme d'allègements fiscaux, de crédits carbone et de subventions à l'énergie, sans aucune contrepartie sur l'emploi ou l'investissement.



Une optimisation fiscale agressive, objet de redressements fiscaux (de 2015 à 2020)

ArcelorMittal France doit se fournir en minerai de fer, vendre ses produits finis et semi-finis, et utiliser divers services (de RH, financiers, etc...). Un produit fini ou semi-fini produit en France pourra être vendu à une centrale de vente au Luxembourg, à un prix de transfert inférieur au prix de marché, puis revendu plus cher au nom du groupe sur le marché international. La différence entre le prix de marché et le prix de transfert fait alors artificiellement apparaître un profit au Luxembourg qui sera moins taxé, tandis que le site français affiche artificiellement une faible rentabilité : son prix de vente est proche de son coût de production. Ou alors, la filiale française devra verser des commissions à une filiale luxembourgeoise pour facturation de services d'approvisionnement, transformant ses bénéfices en charges alors que la société luxembourgeoise pourra les comptabiliser dans ses profits. Cette pratique a été effectivement condamnée par l'administration fiscale et des enquêtes sont encore en cours pour la période récente.



Notre proposition : la nationalisation

Une nationalisation totale

À l'heure actuelle, le capital d'ArcelorMittal est très largement dans les mains de la famille Mittal, via notamment un trust géré par HSBC (près de 45% au total). S'il existe un flottant assez important, cela laisse peu de place à des actionnaires minoritaires qui pourraient soutenir une prise de pouvoir de l'État. BlackRock est juste en-dessous de 5% du capital et ne représente sûrement pas un allié idéal pour imposer un changement de gouvernance !

La CGT ArcelorMittal Dunkerque réclame une nationalisation totale des sites français d'ArcelorMittal, qui permettrait à l'État de maîtriser un secteur stratégique comme l'acier, et de procéder à la décarbonation. Soit un moyen d'agir, enfin, pour l'intérêt général, au lieu de se cantonner au rôle de financeur passif d'un actionnaire privé dont les priorités sont ailleurs.

Une nationalisation pérenne

L'État français a déjà dégainé l'arme de la nationalisation de manière uniquement temporaire. C'est ce qu'on avait pu constater lors de la crise des subprimes au cours de laquelle différents gouvernements à travers le globe avaient procédé à des nationalisations, partielles et temporaires la plupart du temps, de pans entiers de leur secteur financier. En France, les banques avaient notamment bénéficié de recapitalisation par l'État, lequel était ensuite sorti du capital, une fois le pire de la crise passé.

Le secteur français de la sidérurgie a déjà connu un tel schéma dans les années 1980, avec la nationalisation d'Usinor et Sacilor en 1981, puis leur fusion en 1986, suivi en 1990 de l'absorption de Sollac avant que la totalité du groupe ne soit ensuite privatisé en 1995.

La CGT ArcelorMittal Dunkerque refuse une telle logique : une puissance publique qui efface des dettes, un secteur privé qui empoche les bénéfices. Au contraire, la nationalisation des sites français d'ArcelorMittal doit s'inscrire dans la création d'un pôle public de l'acier.

Nationaliser, c'est économiser !

Une nationalisation des sites de production en France ne devrait pas coûter plus cher que 5% (profit ou actifs fixes) à 10% (production, ventes, actifs fixes avec intangibles) de la capitalisation boursière globale du groupe ArcelorMittal (20 milliards d'euros sur les 10 dernières années en moyenne). Soit un coût de 1 milliard d'euros. Étant donné les investissements nécessaires pour remettre en état l'outil de production, le coût pourrait être inférieur.

D'un point de vue budgétaire, le rachat des actifs français serait moins onéreux que le coût potentiel du chômage massif induit par une fermeture (plus de 80 000 emplois directs, indirects et induits en jeu).

Figure n°3 : Coûts comparés de la nationalisation et de l'inaction

Poids dans le total d'ArcelorMittal	Europe	France	ArcelorMittal	France
Production d'acier brut	54%	12%	Emplois directs	15 400
Actifs fixes (dont intangibles)	39%	10%	Emplois indirects	23 100
Emplois	37%	10%	Emplois induits	46 200
Ventes	45%	10%	Pertes d'emploi totales	84 700
Profits	22%	5%	Allocation chômage mensuelle moyenne	1 320€
Estimation du coût de la nationalisation (sur la base d'une capitalisation boursière de 20 Mds€ et de l'application des parts du profit réalisé dans les régions concernées)	4,5 Mds€	1Mds€	Estimation du coût de l'inaction (sur la base d'une fermeture des sites et du versement des allocations chômage pendant un an pour tous les emplois perdus)	1,3Mds€

Source : d'après les rapports annuels du groupe ArcelorMittal

* emplois indirects (emplois des fournisseurs et des sous-traitants qui dépendent de l'activité de l'industrie. 1,5 pour 1)

** emplois induits (3 pour 1)

source : <https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/fonds-spi-3-200-emplois-directs-generes-par-les-nouveaux-sites-industriels>

Un rachat par le biais de la banque publique d'investissement

La Banque Publique d'Investissement pourrait être le bon véhicule pour l'achat des sites français d'Arcelor Mittal. Si la Commission Européenne n'aime pas la logique d'une prise de contrôle par une Banque Publique nationale, il ne tiendrait qu'à elle de mobiliser la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour prendre le contrôle des entreprises nationalisées dans les domaines stratégiques.

Ces institutions pourraient accroître largement les fonds à leur disposition, sans que cela ne touche au déficit public, mais simplement en mobilisant l'épargne déjà présente. En effet l'épargne immobilisée à long terme dans les fonds de pension et assurance par les individus (généralement 7 à 10 ans) n'est pas directement gérée par les fonds de pension et assurances. Cette gestion est déléguée à d'autres intermédiaires financiers, les gestionnaires d'actifs. Dans notre proposition, la gestion de cette épargne pourrait être déléguée à une banque publique qui l'investirait dans le capital des industries stratégiques.

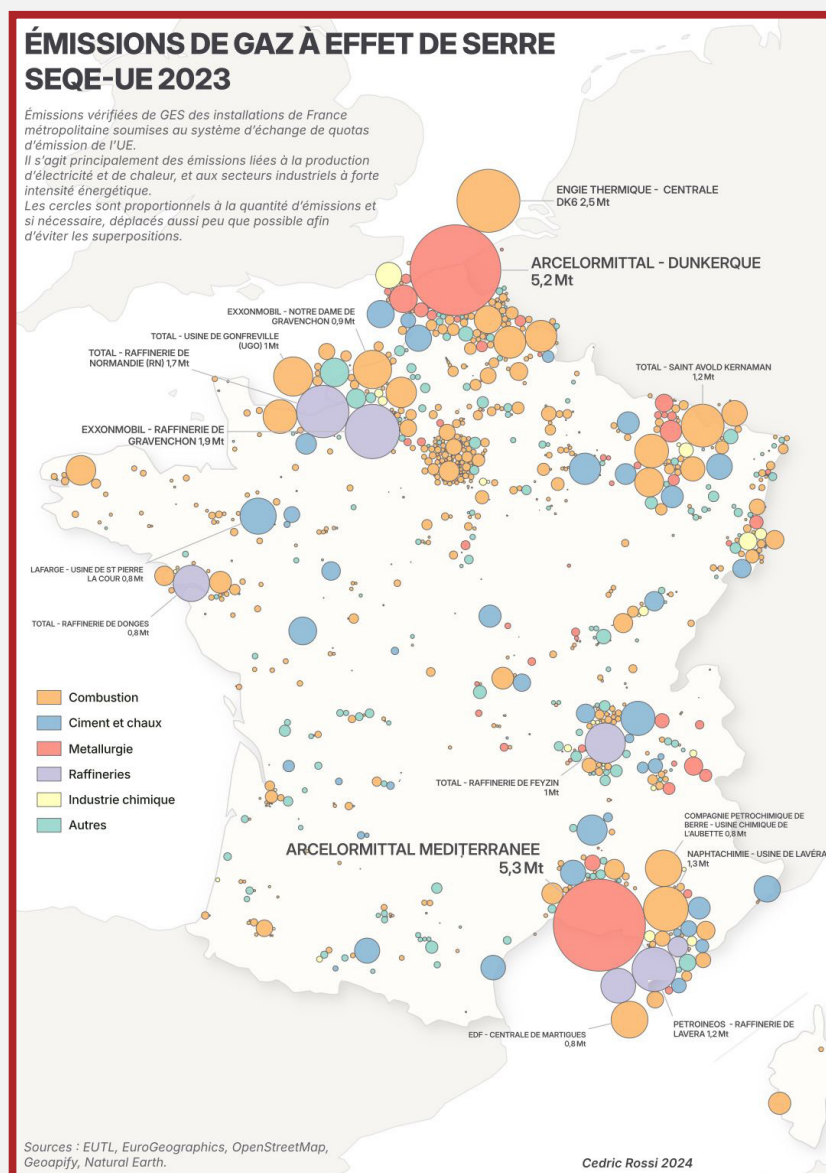


La nationalisation : et après ?

L'urgence de la décarbonation

Le site d'Arcelor Mittal Dunkerque est l'une des industries les plus émettrices de gaz à effet de serre de France. Actuellement, les hauts fourneaux fondent le minerai de fer avec du charbon (du coke) : pour générer une tonne d'acier, le haut fourneau rejette deux tonnes de CO₂. Avec un four à arcs électriques, l'émission serait de 300 à 500 kg. Peut s'y ajouter un DRI (installation pour réduire le minerai de fer) au gaz naturel ou à l'hydrogène. Cette production par le four électrique diminuerait les coûts de l'acheminement du charbon. Il nécessitera des accords avec EDF et la centrale de Gravelines.

Arcelor Mittal a estimé ces travaux à 1,7 milliard. L'État français était prêt à donner 850 millions d'euros. Ces travaux n'ont pas du tout commencé. Or il est urgent de les engager, avant l'usure complète des hauts fourneaux aux environs de 2030, pour la production de l'acier mais aussi pour la santé des salariés et celle des populations vivant autour de l'usine.



Le renforcement des mesures de protection

La nationalisation n'étant qu'un premier pas dans une stratégie de reconquête d'une autonomie dans le domaine de l'industrie de l'acier, le volet protection doit donc prendre le relais, avec des mesures incitant les consommateurs d'acier à se fournir auprès des producteurs domestiques (ces pratiques existent déjà dans d'autres secteurs). Cela peut passer par des dispositifs réglementaires similaires à ceux de l'IRA du président Biden où l'administration spécifiait que x% de la valeur ajoutée doit être produite sur place. On pourrait ajouter : sous peine de déclenchement de droits de douane prohibitifs.

Le dispositif européen du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) pourrait être renforcé, de même que les mesures de sauvegarde via un abaissement fort des contingents importés et via une hausse significative des droits de douane qui s'appliquent au-delà de ces contingents.

La création d'un pôle public de l'acier

L'acier est un secteur qui se situe en amont de la plupart de nos industries stratégiques. On pense bien sûr à la défense, mais c'est le cas également dans le domaine civil, avec une sidérurgie qui est absolument nécessaire pour les secteurs de la construction et de la mobilité (automobile, aéronautique, ferroviaire). Sans acier, pas d'industrie !

L'expérience des nationalisations souligne par ailleurs que des entreprises publiques ont tendance à avoir des prix plus stables que le secteur privé. Cette stabilité peut représenter un avantage compétitif pour les autres secteurs industriels en aval qui utilisent l'acier.

Tout pousse à la création d'un pôle public de l'acier, voire à un pôle européen de l'acier. L'acier est un secteur où les rendements d'échelle comptent : plus on produit à une grande échelle, plus on peut amortir les coûts fixes élevés sur une production élargie. L'Europe dispose d'une taille suffisante pour faire jouer ces économies d'échelle, et la production actuelle d'acier en Europe correspond très largement à la demande d'acier en Europe.

L'objet d'un pôle public de l'acier ne serait pas de partir à la conquête des marchés mondiaux. La raison d'être d'un tel pôle est de fournir une production répondant aux demandes domestiques, à la commande publique.

Contact CGT ArcelorMittal Dunkerque :

Gaëtan Lecocq : gaetan.lecocq@arcelormittal.com

Reynald Quaegebeur : reynald.quaegebeur@arcelormittal.com

Avec la collaboration de :

Tristan Auvray, Maître de conférences en économie, Unité de Recherche ACT, Université Sorbonne Paris Nord

Thomas Dallery, Maître de conférences en économie, Université du Littoral Côte d'Opale, Laboratoire Clersé

Clothilde Dozier.

